

Fiche d'inscription

Studio Intemporis

Nom / prénom :

Date de naissance :

Âge :

Adresse :

Mail (bien lisible svp) :

Numéro des parents :

1 :

2 :

Numéro de l'élève :

Cours :

Paielement :

☐ Chèque

☐ Espèce

Règlement intérieur du Studio Intemporis

1. ASSIDUITÉ : Les élèves et parents d'élèves s'engagent à être assidus. Ils se doivent d'assister à tous les cours de l'année, sauf en cas de maladie ou à titre exceptionnel. Toute absence doit être justifiée et signalée au professeur. En cas d'absences régulières, les élèves ne pouvant pas bénéficier de la même qualité de travail que les autres, leur participation au spectacle ainsi que le passage en classe supérieure pourront être compromis. Les élèves dispensés durant une période sont priés d'assister aux cours afin d'en observer le contenu et de mieux l'appliquer à leur retour.

2. COTISATIONS : Le prix des cotisations est calculé sur 10 mois et tient compte des vacances scolaires et jours fériés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. Tout mois commencé est dû dans sa totalité. En cas de Covid ou autre crise sanitaire les cours seront maintenus en Visio, les cotisations seront donc encaissées.

3. RESPECT : Les chewing-gum et téléphones portables sont interdits pendant les cours. Il est strictement interdit de fumer dans l'école de danse même la cigarette électronique. Les seules boissons autorisées sont sans alcool. La consommation de drogue diverse et variée, dans les locaux, le jardin ou avant d'arriver en cours de danse, fera l'objet d'une exclusion immédiate, elle sera définitive et sans remboursement.

4. TENUE : Les élèves sont priés d'avoir une tenue correcte pendant les cours. Cheveux attachés pour le Jazz, Contemporain, Street etc... Chignon pour le Classique.

5. Surveillance : Les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants en dehors des heures de cours. Le studio décline toute responsabilité en cas d'incident ou autres en dehors des heures de cours.

6. Cotisation costumes: Le Studio Intemporis achète et confectionne des costumes afin de produire chaque année un spectacle de qualité. Cela entraîne des frais importants pour lesquels il vous est demandé une participation financière, en fonction du nombre de costumes utilisés par l'élève. Certains costumes sont à la location d'autres à l'achat, les élèves ne repartent donc pas avec tous les costumes en fin de gala.

7. Spectacle de fin d'année : Il se déroulera au Palais Neptune de Toulon au mois de Juin.
Des répétitions générales OBLIGATOIRES seront mises en place un peu avant la date du gala ainsi que le jour J au matin. Pour rappel 1 cours = 1 passage sur scène hors final , 2 cours = 2 passages sur scène hors final etc ...

8. Vacances scolaires : Le studio est fermé pendant toutes les vacances scolaires .
Sauf pour les élèves concours .

Jours Fériés : Mardi 11 Novembre : OUVERT
. Lundi 6 Avril : OUVERT
. Vendredi 1er Mai : A voir

Vendredi 8 Mai : OUVERT
Jeudi 14 Mai : FERMÉ
Lundi 25 Mai : OUVERT

9. Droit à l'image : Je soussigné(e) _____ ,Parent de l'élève

autorise Cynthia BONGIORNO directrice du Studio ou tout autre professeur de l'école à prendre en photo ou video mon enfant.

Signature :

Je soussigné (e) _____ , parent de l'élève

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les dispositions.

Fait à _____ , le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :